

DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE

LÉGISLATURE 2024-2029

11 JUILLET 2024

Extraits en rapport avec l'accessibilité
des personnes en situation de handicap

Economie

Le tourisme et le patrimoine, vecteurs de fierté et d'attractivité

La Wallonie dispose par ailleurs d'un patrimoine riche et varié, témoignage vivant de son histoire et de sa culture. Le patrimoine est un héritage qui transcende les générations et contribue au sentiment d'appartenance de la population. Il participe également au rayonnement de la Wallonie et à son attractivité notamment sur les plans éducatif, culturel et économique dont le secteur de la construction et du tourisme.

Sa conservation, sa transmission à tous et sa valorisation sont des enjeux qui ne peuvent se concevoir de façon isolée. Le patrimoine fait partie d'un écosystème. Pour traverser le temps, il doit s'inscrire dans son époque et prendre en compte les notions de développement durable, changements climatiques, pression immobilière, métiers en pénurie, accessibilité en ce compris pour les personnes à mobilité réduite et à besoins spécifiques...

La transformation numérique au service de la Wallonie, de ses habitants et de ses entreprises

Inclusion

La transition digitale doit se mettre au service de l'humain en permettant à chacun de bénéficier des avantages offerts par la digitalisation. Le Gouvernement doit déployer une politique permettant de garantir aux citoyens en situation d'exclusion digitale un moyen d'accéder et d'utiliser les outils numériques, cela permettant à terme, de faire de l'accès au numérique une réalité.

Cependant, nonobstant la digitalisation de l'administration et pour lutter contre la déshumanisation administrative, chaque administré doit pouvoir se prévaloir du droit à être entendu et reçu en personne dans son rapport à l'Etat. Ce droit a été consacré par la Cour administrative de Luxembourg dans un arrêt du 3 mai 2022.

Les Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacreront ce « droit à être entendu et reçu en personne » par décret. Ils veilleront à l'application effective de ce droit au bénéfice de chaque citoyen dans sa relation aux services publics dépendant de la Région ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Prenant acte des difficultés persistantes en matière de fracture numérique, la digitalisation de l'administration prévoira la garantie d'une alternative non numérique assurant ainsi l'inclusion de tous les citoyens. Parallèlement, le Gouvernement renforcera l'accessibilité des sites web publics et parapublics, notamment aux personnes en situation de handicap, et sensibilisera les entreprises à en faire de même.

Action sociale

Une nouvelle gouvernance pour une action sociale efficace

Le Gouvernement lancera par ailleurs un travail de fond, en collaboration avec les secteurs, en vue d'identifier les procédures et charges administratives considérées comme superflues ou trop complexes tant pour les usagers que pour les professionnels. Lors des révisions nécessaires qui s'inspireront des meilleures pratiques internationales et de la réalité du vécu, ils n'oublieront pas de concevoir les simplifications administratives sous le prisme de l'accessibilité numérique, du principe de confiance et de la juste proportion des contrôles.

Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

Plus que jamais, il est nécessaire de développer une vision globale de ce que devrait être la future politique régionale en matière de perte d'autonomie, que celle-ci nous frappe à la naissance ou en cours de vie. Cette vision devra définir celle-ci au sens large et englober les problématiques physiques, psychiques mais aussi sociales.

La personne avant son handicap

Environ 15% de la population est concernée par une situation de handicap. Elle a des impacts tant sur la personne elle-même que sur sa famille et son entourage. Il est important que les personnes en situation de handicap puissent faire entendre leur voix et que soit reconnu leur rôle sociétal, notamment au travers des Conseils Consultatifs de la personne en situation de handicap (CCPSH).

Le Gouvernement est conscient de l'effet systémique que des mesures peuvent avoir pour ces citoyens et citoyennes. Dès lors il s'engage à en faire une préoccupation transversale et à évaluer l'application transversale du principe de handistreaming. Une fois appliquée le principe de « Health in all policies », il sera procédé une intégration de l'ensemble des « streaming ».

Dans tous les aspects de la vie, la personne en situation de handicap rencontre encore trop d'obstacles. Afin de les lever, la Région veillera à la simplification administrative des démarches et des procédures en garantissant l'accessibilité physique et/ou numérique de l'information et le conseil de chacun.

De nombreux Wallons et de nombreuses Wallonnes sont en situation de handicap et plus encore se retrouvent en perte de mobilité au moins une fois dans sa vie. Pour favoriser l'autonomie et une meilleure intégration, l'objectif d'une accessibilité universelle s'impose à terme aux différentes composantes de la vie publique. Pour ce faire, une stratégie « Accessibilité » avec des objectifs précis sera déployée en vue de rendre explicite et de simplifier les normes d'accessibilité. Le Gouvernement établira une vision orientée « service effectivement rendu » pour les prochaines 15 années.

Des aînés libres de leurs choix de vie

Le Gouvernement wallon encouragera, sur base de l'accompagnement des services conseils, l'adaptation des domiciles par le biais, notamment des entreprises de travail adapté, et étudiera la possibilité d'un financement à 0% pour les adaptations non subventionnées, garantissant ainsi que les aînés puissent vivre dans un environnement adapté à leurs besoins évolutifs.

En partenariat avec des institutions de formation, des organisations professionnelles et le secteur de la recherche, des programmes de formation spécialisés seront développés pour garantir que les professionnels du bâtiment possèdent les compétences requises pour adapter les domiciles aux besoins des aînés.

Logement

Le logement solidaire et inclusif

Le Gouvernement encouragera le développement de projets de construction ou de rénovation de logements accessibles, adaptables, évolutifs, et adaptés à destination des personnes en situation de handicap.

Mobilité

En accord avec la vision FAST 2030, les objectifs du Gouvernement sont d'atteindre une mobilité efficiente, fluide, accessible, sécurisée, fiable, partagée, décarbonée, respectueuse de l'environnement, soutenant de la santé et inclusive.

Pour ce faire, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour développer des solutions adaptées, attractives et guidées par la demande actuelle et future. Il assurera une intermodalité efficace tout en permettant aux citoyens de choisir librement le mode de transport qui leur convient le mieux selon leur situation, leur territoire et leurs besoins.

Des transports en commun performants

Le gouvernement participera à une politique d'open data et promouvra les initiatives ayant pour but d'offrir des informations correctes, fiables, intermodales et en temps réel avant et pendant le voyage.

L'offre de transport scolaire sera optimisée, de manière à améliorer la qualité du service spécialement pour les enfants issus de l'enseignement spécialisé, en bonne intelligence avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs organisateurs.

L'accessibilité aux transports en commun des personnes en situation de handicap (matériel roulant, quais...) sera renforcée. Une attention particulière sera également accordée aux personnes à faible compétence numérique

Une multimodalité intelligente au bénéfice de tous les usagers

De plus, le Gouvernement veillera à la sécurisation et l'amélioration des cheminements piétons et cyclables vers les gares, mobipôles, mobipoints, et arrêts de bus, ainsi que l'installation d'équipements vélo sécurisés et mobiliers urbains aux abords de ceux-ci.

Des modes actifs sécurisés pour une mobilité durable et saine

Les modes actifs seront encouragés, notamment à travers l'amélioration et la création d'infrastructures sécurisées de qualité, inclusives, et d'équipements connexes (stations vélo, passages piétons, bancs, etc.) en concertation avec les acteurs locaux et en consultant les usagers.

Dans cette optique, le Gouvernement incitera les communes à élargir et adapter les trottoirs pour répondre aux besoins des piétons, des familles et des personnes en situation de handicap. Pour tout nouvel aménagement, l'accessibilité des trottoirs et des espaces publics doit être systématiquement imposée.

Le développement d'un territoire agile, attractif et résilient

En ce qui concerne l'urbanisme, la Wallonie veillera notamment à :

- améliorer le contenu des thématiques déjà abordées dans le Guide régional d'urbanisme (GRU) dont l'accessibilité des voiries, trottoirs et espaces publics aux personnes à mobilité réduite et/ou à besoins spécifiques

Infrastructures sportives

Enfin, il confirme son volontarisme face aux enjeux que représentent le manque d'infrastructures et la nécessité de concevoir des projets accessibles à tous, au sein desquels règnent les valeurs du sport.

Des infrastructures sportives accessibles

Les autorités publiques doivent soutenir et promouvoir l'éthique et la promotion des valeurs du Fair-Play sur et en-dehors des terrains de sport. Le Gouvernement réaffirmera l'adhésion à la charte éthique comme une condition de recevabilité des subventions et pérennisera le soutien à la Ligue Handisport Francophone pour ses actions et ses conseils afin de garantir l'accessibilité des infrastructures sportives.

Fonction publique

Une fonction publique neutre, inclusive et exemplaire

répondre dans un délai raisonnable ainsi que de communiquer les coordonnées d'une personne de contact. L'accessibilité des services du Gouvernement et organismes publics aux personnes porteuses d'un handicap sera renforcée.